

## Une nouvelle convention collective pour les 27 000 membres de l'APTS

**LONGUEUIL.** L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a signé récemment la convention collective qui déterminera les conditions de travail de ses 27 000 membres travaillant dans le réseau public de la santé et des services sociaux. Ce contrat de travail sera en vigueur du 3 avril 2011 au 31 mars 2015.

Cette nouvelle permet à l'APTS d'obtenir plusieurs gains comme la bonification des primes pour les quarts de travail de soir ou de nuit et des primes substantielles pour le personnel professionnel qui exerce en soins critiques. De plus, les augmentations salariales seront d'un minimum de 6% et pourront atteindre jusqu'à 10,5% en fonction du PIB.

«Ces gains soulignent la qualité du service offert par nos membres à la population du Québec, de même que leur ardeur au travail. Nous devons nous en féliciter, souligne Carolle Dubé, première vice-présidente de l'APTS. Notre organisation est consciente du fait que cette convention collective ne réglera pas l'ensemble des problèmes qui affligent le réseau de la santé. Il faudra rester vigilants et combattifs au cours des prochaines années afin, entre autres, de contrer la privatisation en douce du réseau de la santé.»

*Source : Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux*

